

COMMUNE DE FOURNEVILLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 Mars 2007

L'an deux mil sept, le 2 Mars à 20h45, le Conseil Municipal de FOURNEVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-Marie DELAMARE, Maire.

Etaient présents : Mrs. GILLES et ROUSSEAU Maires adjoints,
Mrs BERLY, FLAMBARD, FOSSEY, GRASSELLI, Conseillers municipaux.

Absents : Mmes C. COLLARD, F. CROS-GIMBERT, Mr JP HOYER.

Monsieur Gilbert ADAM, Trésorier de la Commune assistait à cette réunion.

Monsieur Jean Luc FOSSEY est élu Secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 8 Décembre 2006

Lecture faite par Monsieur FOSSEY, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2006 :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur le Trésorier qui présente différents documents et graphiques décrivant les grandes masses du compte administratif 2006 et leur évolution par rapport aux exercices précédents ainsi que leur comparaison par rapport à des moyennes de communes de même strate de population (250 – 500 habitants).

Il précise néanmoins que ces moyennes ont été réalisées sur la base de la population 1999 c'est-à-dire qu'il n'est pas tenu compte de l'augmentation de la population résultant du recensement complémentaire qui a porté la population à 487 habitants (pour 353 en 1999).

Les commentaires de Monsieur le Trésorier sur les finances de notre commune peuvent se résumer ainsi :

1°) pour 2006

- des dépenses de fonctionnement réalisées conformément aux prévisions (taux de réalisation moyen de l'ordre de 98 %
- des recettes de fonctionnement supérieures aux prévisions (taux de réalisation moyen 110%)
- un bon taux de réalisation des subventions d'investissement (90%) ce qui démontre un bon suivi des dossiers d'équipement

2°) pour la période 2003-2006

- Une capacité d'autofinancement maintenue ce qui permet de conserver un fonds de roulement suffisant pour démarrer les opérations d'investissement et supporter les décalages d'encaissement des recettes de fonctionnement (impôts et dotations de l'Etat).
- Un investissement constant notamment sur les locaux qui permet d'améliorer le patrimoine immobilier communal et de limiter les frais d'entretien courants ;
- Une diminution de l'endettement ;

Monsieur le Trésorier souhaite toutefois attirer l'attention du Conseil sur l'évolution des bases d'imposition ; en effet, le budget communal ne profite pas pleinement des nouvelles habitations puisqu'il subit en même temps une baisse notable des recettes de taxe professionnelle.

Monsieur le Maire remercie Monsieur ADAM pour ses bons conseils et pour cet échange très fructueux qui permet au Conseil Municipal de mieux situer notre commune dans son environnement économique.

Le Maire présente alors un fascicule qui a été adressé à chacun des membres du Conseil qui reprend diverses informations générales et notamment le Compte Administratif 2006 dans le détail. Il précise que les chiffres sont conformes au compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier.

Le Maire donne lecture de chacun des postes de ce document qui sont comparés au budget et les écarts sont expliqués.

Le résultat des opérations de l'année 2006 se solde par un résultat positif de 13.951,81 Euros et la section de fonctionnement un résultat négatif de 31.402,58 Euros.

Après incorporation de ces résultats aux résultats budgétaires fin 2005, le résultat global fin 2006 est donc positif de 24.338,55 Euros se décomposant en résultat de fonctionnement (+ 55744,13 Euros) et résultat d'investissement (-31.405,58 Euros).

Après échange de vue sur ces chiffres, les membres du Conseil s'estimant suffisamment éclairés, le Maire se retire et la séance est alors placée sous la présidence de Monsieur Jacques GILLES, 1^{er} Adjoint.

Le Compte Administratif et le Compte de Gestion sont alors approuvés à l'unanimité.

La séance est de nouveau placée sous la présidence du Maire.

Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux pour leur confiance

PARTICIPATION VOIRIE ET RESEAU : Parcelles du Mont Chéron

Monsieur le Maire informe le conseil de l'évolution de deux demandes de Certificat d'urbanisme concernant 2 parcelles divisibles en 4 lots chacune.

Après échanges de vues, le Conseil décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention de versement préalable à la délivrance des autorisations d'occuper le sol permettant la prise en charge à 100% des travaux d'extension du réseau électrique.

EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTION :

Monsieur le Maire présente les différentes demandes adressées à la Commune après échanges de vue il est décidé de retenir la demande des restos du cœur pour un montant de 150 Euros et par ailleurs de financer le voyage pédagogique des enfants de l'école à Paris à hauteur de 25/30^{ème} de 1.500 Euros.

MISE EN PLACE D'UNE COLLECTE DE TEXTILES :

Monsieur le Maire expose la proposition de l'Association AREDAT visant à organiser une collecte de textile sur notre Commune.

L'intérêt d'une telle démarche est triple :

- diminuer le tonnage des déchets à traiter
- récupérer des matières premières
- donner du travail à des bénéficiaires de minima sociaux.

Il sera fourni aux habitants des sacs spécialement affectés à cet usage ainsi qu'une notice explicative. Un point de regroupement sera organisé à la mairie.

RENOUVELLEMENT CONVENTION ATESAT / D.D.E. :

Monsieur le Maire expose que la Convention avec la Direction Départementale de l'Équipement dite ATESAT (Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire) est arrivée à échéance.

La DDE propose une reconduction pour une année au tarif annuel de 131,63 Euros.

Après échanges de vues sur l'intérêt de cette collaboration, le Conseil donne pouvoir à l'unanimité au maire pour reconduire cette convention.

RENOUVELLEMENT CONVENTION BAC ENVIRONNEMENT :

Monsieur le Maire rappelle que l'Association BAC ENVIRONNEMENT propose ces services aux communes pour des chantiers d'insertion. (nous avons en cours la réfection du parvis de l'église). Les tarifs horaires sont revus à la hausse et la signature d'une nouvelle convention est proposée sur la base d'un prix horaire de Euros.

Après échanges de vues sur l'intérêt de cette collaboration, le Conseil donne pouvoir à l'unanimité au maire pour reconduire cette convention.

TARIF DE VENTE DE BOIS :

Monsieur GILLES, expose que la commune est propriétaire d'environ 14 stères de bois débité.

Après échange de vue le prix du stère débité pris sur place est fixé à 35 Euros et le stère debout à 8 Euros.

Par ailleurs la commune dispose de terre de déblais ; les personnes intéressées peuvent s'adresser à la Mairie.

TRAVAUX A PREVOIR :

- Chemin des Hunières : aménagement de la voie pour diriger les eaux pluviales

- Considérant que les voies sont parfois détériorées par les engins lors de travaux de construction, le Conseil demande à ce qu'un document donnant des consignes simples soit remis avec les permis de construire.
- Le Maire annonce le renforcement du réseau d'eau par le Syndicat de Gonnevillle chemin des Parquets et chemin du Parc.

Le Maire rappelle que la sauvegarde de donnée sur le poste informatique du rez de chaussée est aléatoire. Il est plus efficace de remplacer ce poste afin d'utiliser de nouveaux outils de sauvegarde.

Après échanges de vue il est décidé de profiter de ce remplacement pour mettre à jour les programmes de paye et de comptabilité et de mettre les postes informatiques en réseau afin d'améliorer les conditions de travail. Le conseil autorise le Maire à réaliser cette opération aux meilleures conditions du marché pour un montant maximum de 2.800 Euros TTC.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Maire donne connaissance au Conseil d'une réclamation de la DDA concernant les honoraires relatifs aux travaux connexes au remembrement. Le dossier est en cours.

Monsieur FLAMBARD attire l'attention au sujet de la salle des buttereaux il pense qu'il serait nécessaire d'étudier le changement du revêtement de sol de la cantine, de poser des porte manteaux supplémentaires et de vérifier le drainage du chemin des buttereaux au niveau du foyer.

Ces questions seront examinées par la commission travaux.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 0 h 30.

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Jean-Luc FOSSEY

LE MAIRE
Jean-Marie DELAMARE

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL